Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-2023_05_30_1-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 18
- Absents : 4

**Date de la convocation : 16/05/2023**

**Objet :**
**Subvention 2023 ADMR/SSIAD du Guiers et du Lac d'Aiguebelette.**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 30 Mai 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le trente Mai à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, CUCCURU, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, Messieurs DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés : Mesdames FLEURET (pouvoir à M. MANTEL), GARDET (pouvoir à M. TAIN), WDOWIAK (pouvoir à M. DUPRAZ), Monsieur CHARPINE (pouvoir à M. WROBEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur GROS.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- PROPOSE de verser la subvention suivante : 3 637 € au SSIAD du Guiers et du Lac d'Aiguebelette. Composé d'une infirmière coordinatrice et d'aides-soignantes diplômées, le SSIAD intervient sur les prises en charges complexes, les maintiens ou retours à domicile difficiles. Le SSIAD a, à cœur, d'assurer la coordination des interventions de soins autour des patients souhaitant finir dignement leurs jours chez eux.

- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 3 637 € au SSIAD du Guiers et du Lac d'Aiguebelette, au titre de l'exercice 2023.

- CHARGE Madame le Maire d'en effectuer le versement.

= = = = = = = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,
Gilles GROS

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/05/30/1
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 2 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-2023_05_30_2-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 18
- Absents : 4

**Date de la convocation : 16/05/2023**

**Objet :**
**Approbation des tarifs d'entrées aux parcs de détente – Saison estivale 2023.**

**Gratuité de l'accès aux parcs le 24 août 2023.**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 30 Mai 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le trente Mai à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, CUCCURU, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, Messieurs DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés : Mesdames FLEURET (pouvoir à M. MANTEL), GARDET (pouvoir à M. TAIN), WDOWIAK (pouvoir à M. DUPRAZ), Monsieur CHARPINE (pouvoir à M. WROBEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur GROS.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- EXPOSE à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs d'entrées aux parcs de détente de PRE ARGENT et de BON VENT, pour la saison estivale 2023.
- PROPOSE de ne pas modifier ces tarifs pour la prochaine saison estivale.
- RAPPELLE l'accueil d'une arrivée d'étape du tour de l'avenir cycliste le 24 août 2023 à Novalaise-lac avec une arrivée positionnée au droit de la plage de Pré-Argent.
- PROPOSE un accès gratuit aux parcs de détente de Pré Argent et de Bon Vent, le 24 août 2023, afin de permettre aux spectateurs d'accéder aux services de la plage : petite restauration, baignade, toilettes et ce, en accord avec les délégataires.
- INVITE le Conseil Municipal à valider les tarifs de la saison estivale 2023 et à valider la proposition d'accès gratuit aux parcs, le 24 août 2023.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré - 15 pour et 3 abstentions :**

- FIXE les tarifs et conditions d'accès aux parcs de détente de Pré Argent et Bon Vent, pour la saison estivale 2023, comme suit :

| | |
|---|---|
| Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, **du lundi au vendredi** | 1.00 € |
| Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, **les samedis, dimanches et jours fériés** | 2.00 € |
| Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, **du lundi au vendredi** | 2.50 € |
| Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, **les samedis, dimanches et jours fériés** | 4.00 € |

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 073-217301910-20230530-2023_05_30_2-DE

| | |
|---|---|
| Carte d'abonnement pour 15 entrées | 35.00 € |

| | |
|---|---|
| Tarif journalier pour stationnement des deux roues (motos...) sur parking dédié | 1.00 € |
| Tarif journalier pour stationnement vélo sur parking dédié | 0.00 € |

| | |
|---|---|
| Tarif journalier pour les groupes (*)<br>avec un minimum de 10 personnes | 2.00 €<br>Par personne quel que soit l'âge |

- PRECISE pour le tarif groupes * : le tarif énoncé ne s'appliquera qu'aux centres de vacances, associations, loisirs et sociaux, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

- CONFIRME le maintien des prescriptions applicables à cette grille tarifaire, à savoir :

  - La carte d'abonnement ne concerne que l'accès des personnes aux parcs et non le stationnement des véhicules sur le parking de la plage,

  - Tous groupes d'enfants ou colonies de vacances doivent être accompagnés d'un surveillant de baignade, titulaire du diplôme requis pour l'activité natation, conformément à la règlementation en vigueur,

- CONFIRME que les cartes destinées aux résidants seront délivrées et encaissées par la C.C.L.A. Le tarif de ces cartes sera fixé par la C.C.L.A.

- ACCEPTE la gratuité de l'accès aux parcs de détente de Pré Argent et Bon Vent, le 24 août 2023, en raison de l'accueil d'une arrivée d'étape du tour de l'avenir cycliste.

= = = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,

Gilles GROS

Le Maire,

Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/05/30/2
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 2 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 073-217301910-20230530-2023_05_30_3-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 18
- Absents : 4

**Date de la convocation : 16/05/2023**

**Objet :**
**Approbation de la politique tarifaire du délégataire relative à la gestion du snack & activités annexes Parc de BON VENT Saison 2023.**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 30 Mai 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le trente Mai à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, CUCCURU, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, Messieurs DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés : Mesdames FLEURET (pouvoir à M. MANTEL), GARDET (pouvoir à M. TAIN), WDOWIAK (pouvoir à M. DUPRAZ), Monsieur CHARPINE (pouvoir à M. WROBEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur GROS.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- INDIQUE à l'assemblée, conformément à la convention de délégation de service public passée le 19 avril 2021, avec le délégataire - Monsieur Emmanuel GONDRAS - pour l'exploitation du parc de détente de Bon Vent, qu'il convient de valider la politique tarifaire pratiquée par le délégataire, pour l'activité snack et activités annexes : location d'embarcations.

  Cette politique tarifaire doit être accessible au plus grand nombre : elle est élaborée par le délégataire et soumise pour approbation au Conseil Municipal (article 22 de la convention de la DSP).

- DONNE LECTURE des cartes tarifaires proposées par le délégataire pour l'activité snack et pour l'activité de location d'embarcations.

- INVITE le Conseil Municipal à valider ces tarifs.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- VALIDE la politique tarifaire 2023 (snack + location d'embarcations) proposée par le délégataire du parc de Bon Vent, telle qu'annexée à la présente délibération.

= = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles GROS

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/30/5/3
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 2 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-AN_2023_05_30_3-AU

KAHOTEP

DE SENSATIONS

WWW.KAHOTEP.FR

Les Echelles, 22 Avril 2023

LAC D'AIGUEBELETTE
PARC DE DETENTE DU BON VENT

## TARIF SNACK

- Sodas : 3,00 €
- Limonade sodas jus de fruit bio : 3,50 €
- Sirops bio : 2,50 €
- Pression Mont blanc : 0,25 > 3,90 € - 0,5 > 6,90
- Bières artisanales : 5 €
- Vins au verre ou à la bouteille 4 € à 25,00 €
- Thé ou café de 1,50 € à 3,50 € expresso ristretto capuccino
- Sandwich terroirs : 6,90 € à 8,90 €
- Fish and chips : 8,90 € à 14,90 € suivant enfant/adultes et formule
- Agneaux : 12,90 à 18,90 suivant plat (merguez, côtelette, gigot)
- Portion de frites : 3,5 € à 5,00 € suivant taille
- Salade terroirs : 6,90 € à 12,90 € suivant formule
- Assiette terroirs : 8,00 € à 15,00 € suivant enfant/adultes et formules
- Crêpes avec produit locaux, confiture / chocolat / sucre de canne / crème de marron : 3,50 € à 4,00 € suivant garniture
- Glaces artisanale 1 boule 2,50 € / 2 boules 4,50 € / 3 boules 6,50 €
- Barres chocolatés bio, bonbons bio, chips bio : 1,00 € à 3,00 €

TARIF pouvant évoluer en fonction de la hausse des matières premières (huile, blé, chocolat et engrais agricole)

Emmanuel Gondras

Villa Les Roses, Rue JJ Rousseau, 73360 Les Echelles
06 11 60 80 20 | contact@kahotep.fr | www.kahotep.fr
Sarl au capital de 2000 euros - RCS Chambéry
SIRET 50794650700013 - TVA Intercommunautaire FR88507946507

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-AN_2023_05_30_3-AU

KAHOTEP

DE SENSATIONS

WWW.KAHOTEP.FR

Les Echelles, 22 AVRIL 2023

LAC D'AIGUEBELETTE
PARC DE DETENTE DU BON VENT

## TARIFS EMBARCATIONS PLAGE BONVENT

### STAND UP PADDLE

(1 personne)

| Durée | Prix 1 pers | Pers supp. |
|---|---|---|
| 1 heure | 15 euros | + 5 euros |
| 2 heures | 25 euros | + 5 euros |
| 3 heures | 35 euros | + 5 euros |

### PEDALO avec toboggan

(1 à 5 personnes)

| Durée | Prix par pédalo |
|---|---|
| 1 heure | 25 euros |
| 2 heures | 50 euros |
| | |

### CANOË

(2 à 6 personnes*)

| Durée | Prix pour 2 pers. | Prix pour 3 pers. | Prix pour 4 à 6 pers.* |
|---|---|---|---|
| 1 heure | 16 euros | 24 euros | + 5 euros par pers. |
| 2 heures | 28 euros | 35 euros | + 5 euros par pers. |
| 3 heures | 40 euros | 50 euros | + 5 euros par pers. |
| Journée | 75 euros | 80 euros | + 5 euros par pers. |

* 4 adultes ou 2 adultes et 4 enfants de moins de 12 ans

Villa Les Roses, Rue JJ Rousseau, 73360 Les Echelles
06 11 60 80 20 | contact@kahotep.fr | www.kahotep.fr
Sarl au capital de 2000 euros - RCS Chambéry
SIRET 50794650700013 - TVA Intercommunautaire FR88507946507

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-AN_2023_05_30_3-AU

KAHOTEP

FAITES LE PLEIN DE SENSATIONS

WWW.KAHOTEP.FR

**KAYAK**

(2 à 4 personnes**)

| Durée | Prix pour 2 personnes | 3 personnes ou 2 + 2 pers.** |
|---|---|---|
| 1 heure | 16 euros | + 5 euros |
| 2 heures | 25 euros | + 5 euros |
| ½ journée | 30 euros | + 10 euros |
| Journée | 40 euros | + 10 euros |

** 3 adultes ou 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans

Emmanuel Gondras

Villa Les Roses, Rue JJ Rousseau, 73360 Les Echelles
06 11 60 80 20 | contact@kahotep.fr | www.kahotep.fr
Sarl au capital de 2000 euros - RCS Chambéry
SIRET 50794650700013 - TVA Intercommunautaire FR88507946507

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-2023_05_30_4_1-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 18
- Absents : 4

**Date de la convocation : 16/05/2023**

**Objet :**
**Approbation de la politique tarifaire du délégataire relative à la gestion du snack & activités annexes Parc de PRE ARGENT Saison 2023.**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 30 Mai 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le trente Mai à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, CUCCURU, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, Messieurs DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés : Mesdames FLEURET (pouvoir à M. MANTEL), GARDET (pouvoir à M. TAIN), WDOWIAK (pouvoir à M. DUPRAZ), Monsieur CHARPINE (pouvoir à M. WROBEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur GROS.

= = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- INDIQUE à l'assemblée, conformément à la convention de délégation de service public passée le 25 avril 2022, avec le délégataire - Monsieur Sébastien LOMBARD - pour l'exploitation du parc de détente de Pré Argent, qu'il convient de valider la politique tarifaire pratiquée par le délégataire, pour l'activité snack et activités annexes : location de jeux aquatiques.

  Cette politique tarifaire doit être accessible au plus grand nombre : elle est élaborée par le délégataire et soumise pour approbation au Conseil Municipal (article 19 de la convention de la DSP).

- DONNE LECTURE des cartes tarifaires proposées par le délégataire pour l'activité snack et pour l'activité de location d'embarcations.

- INVITE le Conseil Municipal à valider ces tarifs.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- VALIDE la politique tarifaire 2023 (snack + location de jeux aquatiques) proposée par le délégataire du parc de Pré Argent, telle qu'annexée à la présente délibération.

= = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles GROS

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/30/5/4
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 2 JUIN 2023

# TARIFS ETE 2023 PLAGE ET PARC DE PRÉ ARGENT

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-AN_2023_05_30_4-AU

- Sodas : 3,00 €
- Limonade sodas jus de fruit bio : 3,50 €
- Sirops bio : 2,50 €
- Pression Mont blanc : 0,25 > 3,90 € - 0,5 > 6,90
- Bières artisanales : 5 €
- Vins au verre ou à la bouteille 4 € à 25,00 €
- Thé ou café de 1,50 € à 3,50 € expresso ristretto capuccino
- Sandwich/PANINI : 6,90 € à 8,90 €
- Steak haché frites : 8,90 € à 14,90 € suivant enfant/adultes et formule
- Entrecôtes frites : 12,90 à 18,90 suivant plat/ pièce de bœuf (provenance boucherie Guerre)
- Portion de frites : 3,5 € à 5,00 € suivant taille
- Nuggets : 5 à 8 euros suivant tailles
- Salade terroirs : 6,90 € à 12,90 € suivant formule
- Assiette terroirs : 8,00 € à 15,00 € suivant enfant/adultes et formules
- Gauffres , confiture / chocolat / sucre de canne / crème de marron : 3,50 € à 4,00 € suivant garniture
- Glaces artisanale 1 boule 2,50 € / 2 boules 4,50 € / 3 boules 6,50 €
- Barres chocolatés bio, bonbons bio, chips bio : 1,00 € à 3,00 €
- Glaces impulsion de 2,5 euros à 4 euros suivant modèles

TARIF pouvant évoluer en fonction de la hausse des matières premières (huile, blé, chocolat et engrais agricole)

# TARIFS DES JEUX AQUATIQUES

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-AN_2023_05_30_4-AU

| Tarifs des jeux | € |
|---|---|
| Location de Tapis géants flottants | 10 à 15 € |
| Animation Roller ball | 5 € |
| Réservation groupe jeunesse 1 h | 150 € |

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le - 2 JUIN 2023
ID : 073-217301910-20230530-2023_05_30_5-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 18
- Absents : 4

**Date de la convocation : 16/05/2023**

**Objet :**
**Approbation de la convention de mise à disposition des tiralos sur la plage de PRE ARGENT**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 30 Mai 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le trente Mai à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, CUCCURU, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, Messieurs DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés : Mesdames FLEURET (pouvoir à M. MANTEL), GARDET (pouvoir à M. TAIN), WDOWIAK (pouvoir à M. DUPRAZ), Monsieur CHARPINE (pouvoir à M. WROBEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur GROS.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée que l'association *Pour le Sourire de Coline – dépassons le handicap* a fait l'acquisition de 2 fauteuils roulants/flottants, de type TIRALO afin d'améliorer l'accessibilité PMR de la plage de Pré Argent. Ces 2 tiralos ont été remis à la Commune de Novalaise.

- INDIQUE qu'il convient de rédiger une convention fixant les modalités de stockage, de mise à disposition des TIRALOS durant les heures de baignade surveillées uniquement et de l'autoriser à la signer.
  Cette convention sera cosignée par le Président de l'association *Pour le sourire de Coline*, le délégataire de la plage de Pré Argent, le représentant du SDIS (assurant la surveillance de baignade) et le représentant du Département de la Savoie (autorisant le stockage du matériel au RDC du bâtiment de chronométrage).

- RAPPELLE que le projet de convention a été adressé aux conseillers au préalable et INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE les termes de la convention relative aux tiralos sur la plage de Pré Argent, fixant les engagements de chacune des parties, et AUTORISE Madame le Maire à la signer.

= = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,
Gilles GROS

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/05/30/5
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 2 JUIN 2023